



## Service Public de l'Assainissement Non Collectif

# RAPPORT DIAGNOSTIC DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EXISTANTE



N° de dossier : 201311094008

Diagnostic réalisé sur la commune de : **CLERMONT SUR LAUQUET**

**Contrôle pour transaction**

Date de la visite : **10/02/2022**

Compte rendu fait en date du : **11/02/2022**

Organisme de contrôle : **SPANC**

Nom du contrôleur : **LAFFONT Simon**

N° téléphone : **04.68.69.98.22**

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### Coordonnées de la propriété

Adresse terrain : **MAITÉRIE LAFFON- 11250- CLERMONT SUR LAUQUET**

Parcelle et parcelles associées : **WL 0013**

### Coordonnées du propriétaire

Nom Prénom :

**Mme RIGAILL Isabelle**

Adresse : **350 RUE PRINCIPALE  
31420 SAMOUEILLAN**

Tél :

Personne  
présente :

**RIGAILL ALAIN  
MAITÉRIE LAFFON  
11250 CLERMONT SUR LAUQUET - FRANCE**

### Coordonnées de l'occupant

Nom Prénom :

**M. RIGAILL Alain**

Adresse : **MAITÉRIE LAFFON  
11250 CLERMONT SUR LAUQUET**

Tél :

## CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITATION

Nature de l'habitation : **Résidence principale**  
Si secondaire, durée d'occupation : **365 jours/an**  
Si autre que domestique, nature de l'activité: /

Année d'achèvement : **1996**  
Année de réalisation de l'ANC : **2004**

Nombre de chambres : **3**  
Nombre de pièces principales : **5**  
Population maximale : **5**  
Nombre d'habitants : **2**  
Observations :  
**L'habitation dispose de 3 chambres, 1 salon et 1 bureau soit 5 pièces principales.**

## CARACTÉRISTIQUE DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

Superficie de la parcelle (m<sup>2</sup>) : **>1000** Superficie disponible pour l'assainissement (m<sup>2</sup>) : **>100**  
Nature de la surface disponible : **Pré**  
Pente du terrain : **Moyenne entre 5 et 10%**

Alimentation en eau potable : **Publique**

	<u>Sur le terrain</u>	<u>Sur le terrain voisin :</u>
Captage d'eau :	<b>Non</b>	<b>Non</b>
Pour conso. Humaine ? :	<b>Non</b>	<b>Non</b>
Autre usage :	/	/
Distance / ANC (m) :	/	/

Zone inondable : **Non**

Risques : /

Proximité de cavités souterraines : **Non**

## COMPOSITION DE LA FILIÈRE D'ASSAINISSEMENT

Présence d'un ouvrage de prétraitement : **Oui**

Présence d'un ouvrage de traitement : **Oui**

Existe-t-il des documents permettant de déterminer les caractéristiques et l'implantation du système : **Non**

Si oui, préciser : **Certificat de conformité du 28/05/2004 présenté lors de la visite.**

L'occupation annuelle de l'habitation est de **2 personnes.**

**Présence d'un précédent diagnostic réalisé par le SPANC du limouxin 2013**

### Respect des distances réglementaire, le traitement est-il positionné à au moins

- 5 m de l'habitation : **Oui**

Si non, distance /au dispositif (m) :/

- 3 m de tout arbre : **Oui**

Si non, distance /au dispositif (m) :

- 3 m des limites de propriété : **Oui**

Si non, distance /au dispositif (m) :

- 35 m d'un forage pour la consommation humaine : **Oui**

Si non, distance /au dispositif (m) :/

/

## LA COLLECTE DES EAUX USÉES

Eaux ménagères et eaux pluviales sont-elles collectées séparément ? : **Oui**

Eaux vannes et eaux pluviales sont-elles collectées séparément ? : **Oui**

existe-t-il des regards de collecte : **Oui**

Regard accessible : **Non**

Si oui, présente-t-il des signes d'altération : **Non**

L'écoulement se fait-il correctement ? **Non**

Stagnation d'eaux dans le regard ? **Non**

Dépôt de matière en fond de regard ? **Non**

Présence d'odeur ? **Non**

### Observations :

**Présence d'un regard de collecte**

## LE PRÉTRAITEMENT

Eaux-Vannes (EV) et Eaux Ménagères (EM) prétraitées séparément : **Non**

Le prétraitement est-il accessible ? : **Oui**

- **Fosse toutes eaux :**

Fosse : **Accessible**

Volume de la fosse: **5,0 m<sup>3</sup>**

Eaux collectées : **Toutes eaux**

Etat : **Correct**

Branchements : **Corrects**

- **Écoulements :**

Etat : **Corrects**

### Observations :

**Présence d'un regard de collecte en amont de la fosse non accessible lors de la visite, celui-ci devra être rendu accessible.**

**Absence de ventilation secondaire haute (aval de la fosse) avec extracteur éolien, en cas de mauvaises odeurs celle-ci devra être implantée.**

**Présence d'une ventilation primaire Ø100mm PVC haute, avec extracteur statique.**

**Prétraitement implante à plus de 10m de l'habitation, mais pente favorable.**

**Présence d'une fosse toutes eaux de 5m<sup>3</sup> avec préfiltre à pouzzolane.**

**La hauteur de boues dans le prétraitement est supérieure 50% du volume de l'ouvrage, une vidange est à réaliser.**

**Prétraitement en bon état.**

**Mise en place d'une ventilation secondaire haute avec extracteur éolien.**

## Ventilation

Existe-t-il une ventilation primaire, en amont de la fosse ? : **Oui**  
Existe-t-il une ventilation secondaire, en aval de la fosse ? : **Non**  
Positionnement de la ventilation : **extérieur de l'habitation, au niveau de faîtage**  
Ventilation montée au-dessus de la toiture ? : **Oui**  
État de la ventilation : **Defaut ventilation aval fosse**

## Vidange - entretien

Fréquence d'entretien : **Jamais/**  
Date de la dernière vidange : /  
Document justificatif : **Non**  
Volume vidangé (m<sup>3</sup>) : /  
Nom du vidangeur : **Non précisé**  
Vidangeur agréé : /  
Destination des boues : /  
**Observations :**  
**La hauteur de boues dans le prétraitement est supérieure 50% du volume de l'ouvrage, une vidange est à réaliser.**

## LE TRAITEMENT

Absence : **Non** Eaux non traitées : /  
**Filtre compact à massif de zéolite**  
Accessible  
Eaux traitées : Toutes eaux  
Etat du système : Correct  
  
Bon fonctionnement des ouvrages ? : **Oui**  
Le dimensionnement du traitement est-il connu ? : **Oui**  
Si oui, préciser les caractéristiques connues ou relevées : **5m<sup>2</sup>**  
**Observations :**  
**Ouvrage accessible, en bon état avec un fonctionnement correct.**  
**Filtre compact à massif de zéolite , 5m<sup>2</sup>**  
**Réhabilitation du té de bouclage (tampon absent) à prévoir.**

## Regards

Regards :	De répartition	De bouclage/De collecte (filères drainées)
Présence	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>
Observations : <b>Regards de bouclage :</b> Présence d'un té d'accès. Casse sur l'ouvrage, réhabilitation à prévoir.	Observations : <b>Regards de contrôle :</b> Présence d'un regard de répartition en bon état de fonctionnement.	

## RELEVAGE

	Prétraitement	Traitement	Exutoire
Relevage vers :	/	/	/
Bon fonctionnement : <b>Pas de relevage à contrôler</b>			

## REJET

Rejet d'effluents	Infiltration (Rejet en sous-sol)	Milieu superficiel
Effluents traités :	<b>Pas de rejet</b>	<b>Toutes eaux</b>
Effluents prétraités :	<b>Pas de rejet</b>	<b>Pas de rejet</b>
Effluents bruts :	<b>Pas de rejet</b>	<b>Pas de rejet</b>
Exutoire : <b>Fossé</b>		État de l'exutoire : <b>CORRECT</b>
Si puits d'infiltration, dérogation préfectorale ou une étude hydrogéologique : ? : /		
Si rejet hors parcelle, autorisation du propriétaire ? : /		
<b>Observations :</b>		
<b>Rejet superficiel traité d'eaux usées.</b>		

## COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR L'ENSEMBLE DE LA FILIÈRE

Est-ce que l'aménagement du terrain gêne le fonctionnement de la filière ? : <b>Non</b>
Si oui, pourquoi ? :
Dysfonctionnement observé au niveau de la filière ? : <b>Oui</b>
Si oui, lesquels ? <b>Casse sur un té d'accès</b>
Problèmes à résoudre : <b>Accessibilité du regard en amont de la fosse, réhabilitation du té d'accès au traitement.</b>
<b>Salubrité</b>
Mauvaises odeurs : <b>Non</b>
Insalubrité pour les occupants du bâtiment : <b>Non</b>
Insalubrité pour le voisinage : <b>Non</b>
Nuisances et pollutions constatées : <b>Non</b>
<b>Satisfaction de l'utilisateur</b>
Utilisateur satisfait de son installation : <b>Oui</b>
Remarques de l'utilisateur : /

## CAS POUR TRANSACTION IMMOBILIÈRE

Date de la demande de contrôle : <b>07/02/2022</b>	Date de l'acte : <b>Non renseigné</b>
Demande de contrôle :: <b>Propriétaire</b>	
Observations/Remarques :	<b>Rendre accessible le regard en amont de la fosse toutes eaux. Mise en place d'une ventilation secondaire haute avec extracteur éolien. Absence de tampon sur un des té d'accès du massif à zéolithe. La hauteur de boues dans le prétraitement est supérieure 50% du volume de l'ouvrage, une vidange est à réaliser. Le futur propriétaire doit se mettre en conformité au plus tard dans un délai d'un an après la signature de l'acte de vente et doit en avvertir le SPANC à l'avance.</b>
<b>Avis sur le diagnostic :</b>	<b>Conforme avec réserves</b>

## POINTS DE VÉRIFICATION

### Points de vérification à minima sur les modifications de l'installation suite à la dernière visite :

Réaménagement du terrain sur et aux abords de l'installation d'assainissement.	<b>Non concerné</b>
Réalisation de travaux conformément aux indications du rapport de visite établi par la commune	<b>Non concerné</b>

### Points de vérification à minima sur la présence de danger pour la santé des personnes et/ou de risque avérés de pollution de l'environnement :

Absence de contact direct possible avec des eaux usées non traitées	<b>Oui</b>
Absence de risque de transmission de maladie par des vecteurs pour les zones de lutte contre les moustiques	<b>Oui</b>
Absence de nuisances olfactives	<b>Oui</b>
Sécurité des installations (notamment structure et fermeture des parties de l'installation pouvant présenter un danger pour la sécurité des personnes)	<b>Oui</b>
Localisation éventuelle de l'installation en zone à enjeux sanitaires.	<b>Non</b>
Localisation éventuelle de l'installation en zone à enjeux environnemental.	<b>Non</b>
Installation complète.	<b>Oui</b>
Le dimensionnement des installations est adapté, conformément à l'article 3 de l'arrêté relatif aux prescriptions techniques	<b>Oui</b>
Les installations ne subissent pas de dysfonctionnement majeur	<b>Oui</b>

### Points de vérification à minima sur l'adaptation de l'installation aux contraintes sanitaires et environnementales, au type d'usage, à l'habitation desservies et au milieu:

Bonne implantation de l'installation (distance minimale de 35 mètres par rapport aux puits privés, respect des servitudes liées aux périmètres de protection des captages d'eau,...).	<b>Oui</b>
Les caractéristiques techniques des installations sont adaptées, conformément à l'article 3 de l'arrêté relatif aux prescriptions techniques.	<b>Oui</b>
Mise en œuvre des dispositifs de l'installation conforme aux conditions d'emploi mentionnées par le fabricant (guide d'utilisation, fiches techniques)	<b>Oui</b>
L'ensemble des eaux usées pour lesquelles l'installation est prévue est collecté, à l'exclusion de toutes autres et que les autres eaux, notamment les eaux pluviales et les eaux de vidange de piscines, n'y sont pas dirigées.	<b>Oui</b>

### Points de vérification à minima sur le bon fonctionnement de l'installation :

Bon écoulement des eaux usées collectées jusqu'au dispositif d'épuration et jusqu'à leur évacuation, l'absence d'eau stagnante en surface et l'absence d'écoulement superficiel et de ruissellement vers les terrains voisins.	<b>Oui</b>
Bon fonctionnement des dispositifs et entretien régulier sur la base des documents attestant de celui-ci conformément aux conditions d'emploi mentionnées par le fabricant (guide d'utilisation, fiches techniques)	<b>Non</b>

### Points de vérification à minima sur les défauts d'accessibilité, d'entretien et d'usure :

Entretien régulier des installations conformément aux textes en vigueur : accumulation des graisses et des flottants dans les installations, niveau de boues, nettoyage des bacs dégraisseurs et des pré-filtre (dans le cas où la commune n'a pas pris la compétence entretien et à la demande de l'utilisateur)	<b>Non</b>
Réalisation de la vidange par une personne agréée	<b>Non</b>
Vérification de la fréquence d'évacuation par rapport aux guides d'utilisation des matières de vidange et la destination de ces dernières avec présentation de justificatifs	<b>Non</b>
Curage des canalisations (hors épandage souterrain) et des dispositifs le cas échéant.	<b>Non</b>
Accessibilité et dégagement des regards.	<b>Non</b>
Bon état des dispositifs : Absence de défauts liés à l'usure (fissures, corrosion, déformation)	<b>Oui</b>

# EVALUATION DE LA FILIÈRE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

## CONCLUSION :

Problèmes constatés sur l'installation	Zone à enjeux sanitaire ou environnementaux		
	<input checked="" type="checkbox"/> : Non	<input type="checkbox"/> : Enjeux sanitaires	<input type="checkbox"/> : Enjeux environnementaux
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	<b>Non respect de l'article L.1331-1-1- du code de la santé publique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en demeure de réaliser une installation conforme</li> <li>Travaux à réaliser dans les meilleurs délais</li> </ul>		
<input type="checkbox"/> <b>Défaut de sécurité sanitaire</b> (contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes) <input type="checkbox"/> <b>Défaut de structure ou de fermeture</b> des ouvrages constituant l'installation <input type="checkbox"/> <b>Implantation à moins de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits privé déclaré</b> et utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	<b>Installation non-conforme &gt;Danger pour la santé des personnes Article 4 cas a)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux obligatoires sous 4 ans</li> <li>Travaux dans un délai de 1 an si vente</li> </ul>		
<input checked="" type="checkbox"/> Installation <b>incomplète</b> <input type="checkbox"/> Installation <b>significativement sous-dimensionnée</b> <input type="checkbox"/> Installation présentant des <b>dysfonctionnements majeurs</b>	<b>Installation non-conforme Article 4 – cas c)</b>	<b>Installation non-conforme &gt;Danger pour la santé des personnes Article 4 – cas a)</b>	<b>Installation non-conforme &gt;Risque environnemental avéré Article 4 – cas b)</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux dans un délai de 1 an si vente</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux obligatoires sous 4 ans</li> <li>Travaux dans un délai de 1 an si vente</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux obligatoire sous 4 ans</li> <li>Travaux dans un délai de 1 an si vente</li> </ul>
<input checked="" type="checkbox"/> Installation présentant des <b>défauts d'entretien</b> ou une <b>usure de l'un de ses éléments constitutifs</b>	> <ul style="list-style-type: none"> <li>Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation</li> <li><b>Rendre accessible le regard en amont de la fosse toutes eaux.</b></li> <li><b>Mise en place d'une ventilation secondaire haute avec extracteur éolien.</b></li> <li><b>Absence de tampon sur un des té d'accès du massif à zéolithe.</b></li> </ul>		

> : votre situation

État des lieux : **Satisfaisant sous réserves**

Présence d'un regard de collecte en amont de la fosse non accessible lors de la visite, celui-ci devra être rendu accessible.

Absence de ventilation secondaire haute (aval de la fosse) avec extracteur éolien, en cas de mauvaises odeurs celle-ci devra être implantée.

Mise en place d'une ventilation secondaire haute avec extracteur éolien.

Présence d'une ventilation primaire Ø100mm PVC haute, avec extracteur statique.

Prétraitement implanté à plus de 10m de l'habitation, mais pente favorable.

Présence d'une fosse toutes eaux de 5m<sup>3</sup> avec préfiltre à pouzzolane.

La hauteur de boues dans le prétraitement est supérieure 50% du volume de l'ouvrage, une vidange est à réaliser.

Prétraitement en bon état.

Ouvrage accessible, en bon état avec un fonctionnement correct.

Filtre compact à massif de zéolite , 5m<sup>2</sup>

Réhabilitation du té de bouclage (tampon absent) à prévoir.

Absence de tampon sur un des té d'accès du massif à zéolithe.

Rejet superficiel traité d'eaux usées.

L'installation est accessible et entretenue et en bon état de fonctionnement malgré certains points noirs.

**Rendre accessible le regard en amont de la fosse toutes eaux.**

**Mise en place d'une ventilation secondaire haute avec extracteur éolien.**

**Absence de tampon sur un des té d'accès du massif à zéolithe.**

**La hauteur de boues dans le prétraitement est supérieure 50% du volume de l'ouvrage, une vidange est à réaliser.**

Date prévue pour le prochain contrôle : **10/02/2028**

Si travaux à faire, date limite pour la mise aux normes : **Le futur propriétaire doit se mettre en conformité au plus tard dans un délai d'un an après la signature de l'acte de vente et doit en avvertir le SPANC à l'avance.**

Le rapport diagnostic a une durée de **validité de trois ans** à compter de la **date du contrôle** dans le cadre d'une vente. Passé ce délai, un nouveau diagnostic devra être réalisé.

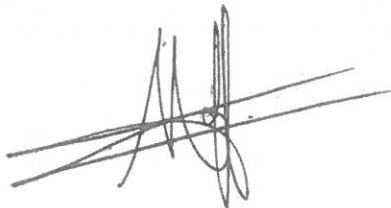
Dans le cadre d'une vente, les ouvrages sous dimensionnés/ et ou non conforme à la réglementation en vigueur devront être réhabilités dans un délai d'un an par l'acquéreur suite à la réalisation d'une étude de sol obligatoire et d'une demande de conception visée par le SPANC pour le choix de la filière.

**AVERTISSEMENT** : La responsabilité de la collectivité ne saurait être recherchée pour anomalies de mise en œuvre, pour un défaut d'entretien ou pour une utilisation abusive du dispositif.

*1- La pérennité de ce système d'assainissement est conditionnée par entretien régulier (vidanges et nettoyage divers)*

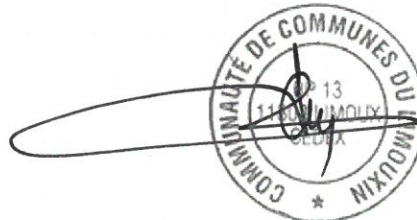
**2 - Cette décision ne tient compte que des éléments ayant pu être contrôlés lors de la visite et /ou des déclarations du propriétaire (ou de son représentant légale).-**

Fait à LIMOUX, le : **17 FEV. 2022**  
Le Technicien,



Simon LAFFONT

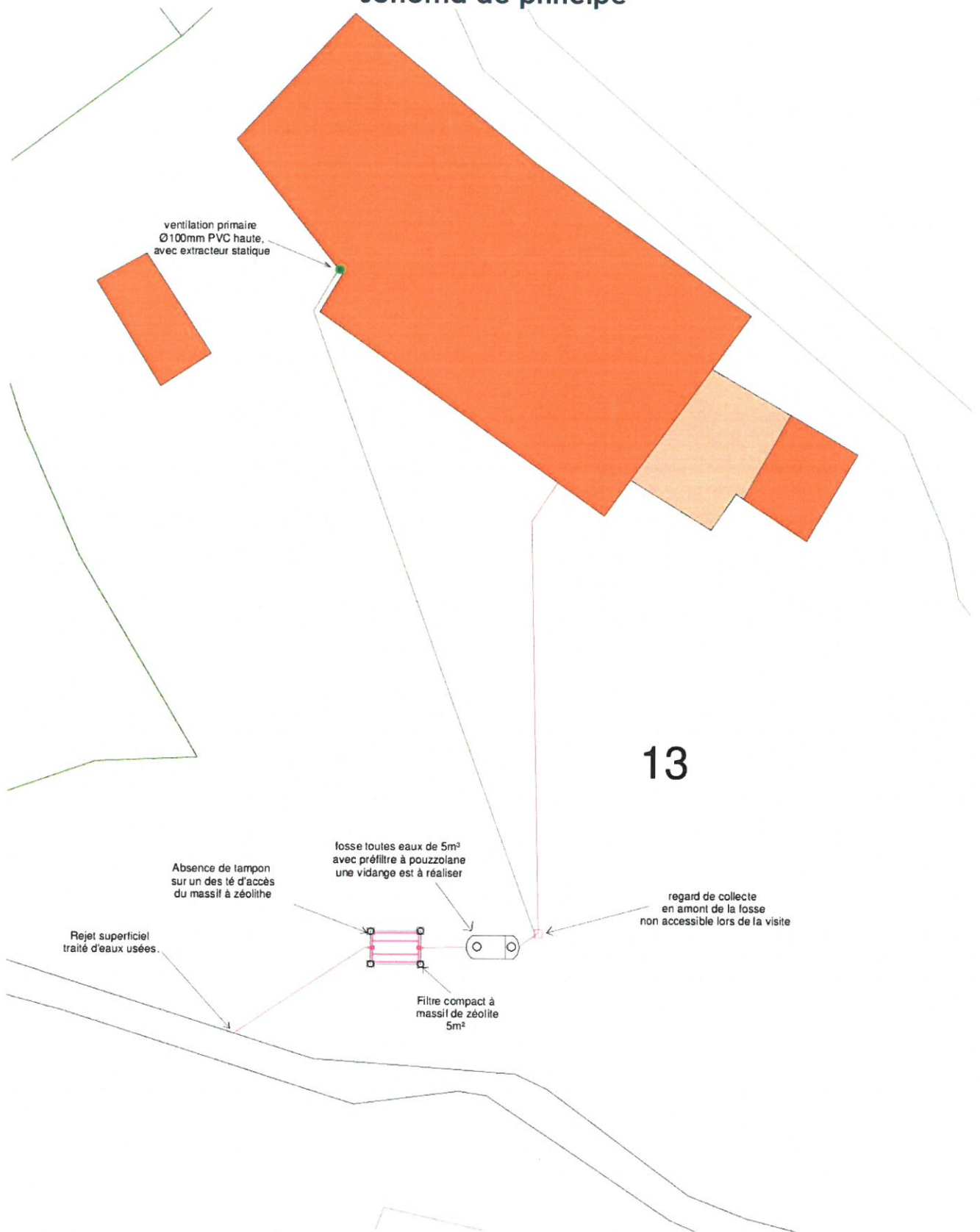
Fait à LIMOUX, le : **17 FEV. 2022**  
Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-président



Albert NADAL



# SCHEMA DE LA FILIÈRE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF schéma de principe





A LIMOUX, le Jeudi 17 Février 2022

**Monsieur Pierre DURAND**

Président de la Communauté de Communes  
du Limouxin

à

Mme RIGAILL Isabelle  
350 RUE PRINCIPALE  
31420 SAMOUEILLAN

**Objet : Contrôle d'installation d'assainissement autonome de votre habitation, avis sur l'état du système.**

Commune de : CLERMONT SUR LAUQUET

N° de dossier : 201311094008

11094 WL001301

Affaire suivie par :

LAFFONT Simon

SPANC DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIMOUXIN



Madame,

Une visite de contrôle d'un assainissement non collectif concernant votre propriété, située :  
MAITÉRIE LAFFON

A CLERMONT SUR LAUQUET

Section : WL

Parcelle : 0013

a été effectuée par notre agent le : 10/02/2022.

Nous vous transmettons le rapport de la visite et les conclusions de notre service.

L'état des lieux de votre système est : **Satisfaisant sous réserves**

Je vous rappelle que, lors de la prochaine vidange de vos ouvrages, l'entreprise devra vous remettre un bordereau que vous voudrez bien nous retourner, mentionnant le nom, le volume vidangé et le lieu de dépotage des effluents.

En cas de modifications et/ou travaux sur votre filière d'assainissement le SPANC devra être informé.

Par ailleurs suite à la loi sur l'Eau du 30 décembre 2006 et au règlement de service du SPANC de la Communauté de Communes du Limouxin, la périodicité des visites de contrôle est de six années.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-président

Albert NADAL

